

## 1 RÉSUMÉ

Ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas comme objectif l'investissement durable. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds sont les initiatives relatives au changement climatique, à savoir des initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale et renforcer les objectifs positifs des parties prenantes susceptibles d'être impliquées dans une société bénéficiaire des investissements ou affectées par cette dernière.

Le Fonds met en œuvre les stratégies suivantes afin de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales : (i) l'inclusion dans le portefeuille de certains investissements qui, selon le Gestionnaire d'investissement par délégation, promeuvent les caractéristiques environnementales et/ou sociales ; et (ii) l'exclusion de certains investissements du portefeuille. Dans le cadre de sa recherche des sociétés qui promeuvent ces caractéristiques environnementales et/ou sociales, le Gestionnaire d'investissement par délégation s'engage à identifier et à évaluer plusieurs questions commerciales exclusives dans le cadre de la sélection des sociétés.

Le Gestionnaire d'investissement par délégation utilise une approche qualitative pour évaluer les questions commerciales exclusives avant l'investissement ainsi qu'un suivi sur la durée de vie de l'investissement. Il s'agit de déterminer si la promotion des caractéristiques sociales et/ou environnementales est régulièrement réalisée en utilisant des informations publiques disponibles, identifiées et considérées comme importantes par le Gestionnaire d'investissement par délégation, à des fins d'évaluation et de surveillance. Il peut s'agir d'états financiers et de rapports déposés par une entreprise, d'événements et de réunions d'investisseurs organisés par une entreprise, d'informations sur le secteur et de toute autre information de ce type, y compris les informations obtenues dans le cadre d'un engagement avec des fournisseurs/consultants de données tiers, que le Gestionnaire d'investissement par délégation a identifiés comme importants pour ces évaluations et cette surveillance. En outre, le Gestionnaire d'investissement par délégation prend part, auprès de sociétés dans lesquelles il a investi pour le compte du Fonds et qui lui en donnent l'accès, à des discussions et à des encouragements relatifs aux progrès réalisés sur les initiatives qui, selon lui, peuvent améliorer de manière significative la façon dont il estime qu'une société gère une ou plusieurs des questions commerciales exclusives qui sont indicatives, à ses yeux, de la promotion des caractéristiques sociales et/ou environnementales du Fonds. Le Gestionnaire d'investissement par délégation évaluera également si la société continue d'être en conformité avec les caractéristiques sociales et/ou environnementales promues par le Fonds.

Les informations recueillies par le Gestionnaire d'investissement par délégation dans le processus décrit ci-dessus, relatif à l'approche de durabilité, se rapportent aux caractéristiques environnementales et sociales (et aux questions commerciales exclusives) par rapport auxquelles le Gestionnaire d'investissement par délégation évalue les sociétés bénéficiaires des investissements. Après avoir effectué son analyse qualitative, le Gestionnaire d'investissement par délégation détermine s'il convient d'investir dans une société. L'approche d'analyse qualitative adoptée par le Gestionnaire d'investissement par délégation est une stratégie contraignante et mise en œuvre pour chaque société bénéficiaire des investissements pendant toute la durée de vie du Fonds.

Le Gestionnaire d'investissement par délégation exclut diverses sociétés du portefeuille du Fonds sur la base de son évaluation et de ses conclusions concernant les questions commerciales exclusives. Une société bénéficiaire des investissements sera exclue si le Gestionnaire d'investissement par délégation estime qu'il est trop difficile de déterminer si elle promeut et/ou va promouvoir ce qu'il considère comme des caractéristiques environnementales et/ou sociales pertinentes en équilibrant efficacement les intérêts de ses clients, de ses employés, de ses fournisseurs et autres partenaires commerciaux, de ses actionnaires,

des communautés et de l'environnement. Des exemples d'investissements dans lesquels le Gestionnaire d'investissement par délégation n'investit pas directement actuellement sont détaillés ci-dessous. Ces derniers peuvent varier de temps à autre dans le cadre de la surveillance et de l'évaluation continue par le Gestionnaire d'investissement par délégation des questions commerciales exclusives.

Le Gestionnaire d'investissement par délégation s'engage à investir uniquement dans des sociétés dont il estime qu'elles appliquent des pratiques de bonne gouvernance, telles que des structures de gestion saines, des relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Il s'engage également à exclure des sociétés du portefeuille du Fonds qu'il estime ne pas suivre des pratiques de bonne gouvernance.

La proportion minimale des investissements du Fonds utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement, est de 90 %. Ces investissements comprennent des actions et des titres liés à des actions.

Les méthodologies ou les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques promues sont l'empreinte carbone du Fonds, l'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, l'exposition à des armes controversées, ainsi que les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Les données qualitatives et quantitatives ainsi que les opinions des analystes sur les performances de la société pour chaque question commerciale étudiée sont recueillies et organisées dans l'application du cadre ESG propriétaire du Gestionnaire d'investissement par délégation. Aujourd'hui, il est difficile de communiquer des chiffres suffisamment précis sur la proportion estimée de données utilisées pour le Fonds par le Gestionnaire d'investissement par délégation.

Bien que le Gestionnaire d'investissement par délégation ait une préférence pour les données publiées, le cas échéant, les informations communiquées par l'émetteur peuvent être irrégulières, c'est pourquoi il peut être nécessaire de s'appuyer sur des données estimées dans certaines circonstances. Ces données estimées proviennent des fournisseurs de données tiers et, étant donné que les fournisseurs tiers de données ESG ont tous tendance à utiliser des méthodologies différentes pour la notation, cela peut entraîner des écarts dans les données ainsi qu'un manque de cohérence.

Des versions traduites de la section 1 « Résumé » sont disponibles sur <https://www.polencapital.com/strategies/asia-ex-japan-growth-ucits>